



Conditions générales de vente et livraison de Cleanfix Reinigungssysteme AG

Conditions de vente et d'exécution, valables à partir du 1er janvier 2020

1. Conditions générales de vente (CGV)

Les présentes conditions générales de vente (CGV) font partie intégrante de tous les contrats et autres prestations (y compris les réparations et les prestations de service) entre Cleanfix Reinigungssysteme AG (Cleanfix) et ses clients. Les dernières CGV sont publiées sur Internet à l'adresse www.cleanfix.com.

Des conditions divergentes ne sont valables que si elles ont été expressément acceptées par écrit par Cleanfix.

Les conditions d'achat de nos clients ne s'appliquent pas en principe, même si Cleanfix ne les a pas expressément contredites.

2. Offres, devis

Toutes les offres, spécifications techniques, illustrations dans les catalogues, sur Internet et autres sont sans engagement tant que Cleanfix n'a pas soumis d'offre ferme. Les offres sont valables 30 jours à compter de la date de création. L'offre est considérée comme acceptée dès que le client la renvoie signée ou déclare son accord par e-mail/fax.

Cleanfix accepte la commande par la livraison de la marchandise commandée ou par la livraison d'une confirmation de commande. Les commandes du client ne sont valables que sous réserve du respect des CGV en vigueur de Cleanfix.

3. Ordres de réparation

Cleanfix Reinigungssysteme AG exécute les ordres de réparation selon les directives habituelles. L'étendue de la commande est déterminée à la discrétion de Cleanfix, dans la mesure où cela a un sens.

Les devis ne sont établis que si le client en fait la demande expresse.

Les devis sont facturés si la réparation n'est pas effectuée à la demande du client.

En cas de non-acceptation ou de refus d'acceptation d'appareils réparés ou d'appareils ayant un devis ouvert, Cleanfix est en droit, après une annonce appropriée, d'utiliser l'objet par vente privée ou enlèvement des pièces de réparation et mise à la casse du reste.

Lorsqu'il fournit des services dans les locaux du client, ce dernier est responsable d'un accès et d'un environnement de travail sécuritaires. Le client doit fournir l'infrastructure nécessaire. Le client est responsable de tous les dommages aux personnes et aux choses, dans la mesure où ils n'ont pas été causés par Cleanfix ou ses employés.

4. Prix

Les prix valables et convenus au moment de la conclusion de la commande sont applicables. Sauf convention contraire, tous les prix sont indiqués en francs suisses hors TVA. La taxe sur la valeur ajoutée figure sur les factures conformément à la loi. Les frais statutaires tels que les taxes sur les COV, les frais d'élimination anticipée, etc. sont énumérés individuellement.

Les factures d'une valeur inférieure à CHF 100.- ne donnent pas droit à un escompte.

Cleanfix se réserve le droit, sans préavis, de procéder à des ajustements de prix si la situation du marché l'exige.

5. Livraison, délais de livraison

Cleanfix livre généralement les commandes dans les deux jours ouvrables si les produits sont disponibles en interne et qu'aucun autre délai de livraison n'a été expressément convenu. Dans le cas de commandes spécifiques au client, le délai de livraison est plus long et sera notifié au client à l'avance. Tous les délais de livraison sont soumis à des obstacles imprévisibles tels que cas de force majeure, perturbations opérationnelles ou de trafic, goulets d'étranglement chez les fournisseurs, etc. Cleanfix peut résilier le contrat si les produits n'ont pas encore été livrés et ne peuvent être obtenus dans un délai de livraison raisonnablement prolongé par manque de disponibilité. Cleanfix se réserve le droit de modifier en conséquence les quantités commandées, qui ne sont pas dans une unité d'emballage complète. Les livraisons partielles sont autorisées dans la mesure où elles sont raisonnables et raisonnables pour le client.

Le risque de transport est transféré au client dès la livraison départ usine.

6. Frais de livraison / frais de manutention

Toutes les livraisons en Suisse sont gratuites. Pour les commandes d'une valeur nette inférieure à CHF 300 (hors TVA et COV), Cleanfix facture des frais de traitement de CHF 18.

Pour les livraisons à l'étranger, les frais de livraison effectifs et les éventuels frais de dédouanement sont à la charge du client. Il en va de même pour les livraisons express en Suisse et à l'étranger.

7. Modalités de paiement

Sauf convention contraire, les factures doivent être payées en francs suisses dans les 30 jours suivant la date de facturation. Les déductions d'escompte non autorisées seront facturées ultérieurement. Si le délai de paiement est dépassé, les intérêts moratoires sont de 6 %. A partir du 2ème rappel, des frais de rappel d'un montant de CHF 15 seront facturés. Pour les nouveaux clients ou les clients qui n'ont pas conservé les conditions de paiement dans le passé, Cleanfix peut exiger un paiement anticipé ou un acompte.

Le client n'a le droit de retenir un paiement ou de le compenser par une demande reconventionnelle que si la demande reconventionnelle a été reconnue par Cleanfix ou a été légalement établie.

8. L'inspection et la réception de la livraison

Le client doit contrôler les livraisons et prestations dans un délai raisonnable (maximum 3 jours) et informer immédiatement Cleanfix par écrit de tout défaut. A défaut, les livraisons et prestations sont réputées acceptées. Cleanfix remédiera aux défauts dans les plus brefs délais. Le client doit donner à Cleanfix la possibilité de le faire. En raison de défauts de quelque nature que ce soit dans les livraisons et prestations, le client n'a pas d'autres droits et prétentions que ceux expressément décrits dans le présent paragraphe et le suivant.

9. Garantie, responsabilité pour défauts

Cleanfix Reinigungssysteme AG garantit que les produits et services livrés sont exempts de défauts. La période de garantie pour les appareils utilisés dans les foyers privés est de 24 mois à compter de la date de livraison. Pour les appareils à usage commercial, 12 mois. Pour les produits utilisés en plusieurs équipes, nous avons droit à une période de garantie de 6 mois. L'obligation de garantie n'est accordée que si les produits sont utilisés et manipulés correctement, entretenus et nettoyés. Tous les consommables et articles soumis à l'usure sont exclus de l'obligation de garantie. Une période de garantie de 12 mois s'applique également aux pièces de rechange nouvellement installées (à l'exclusion des pièces d'usure) pour les réparations effectuées. Les demandes de garantie doivent être faites par écrit. L'obligation de garantie expire prématurément si le client ou des tiers effectuent des modifications ou des réparations ou si le client, en cas de défaut, ne prend pas immédiatement toutes les mesures appropriées pour minimiser le dommage et donne au fournisseur la possibilité d'y remédier.

En cas de défauts survenus pendant la période de garantie et signalés à temps, Cleanfix s'engage soit à réparer ou à remplacer la marchandise livrée, soit à améliorer le service ou à le fournir à nouveau.

10. Exclusion de toute autre responsabilité du fournisseur

Tout droit à des dommages-intérêts, à une réduction, à la résiliation du contrat ou à la résiliation du contrat qui n'est pas expressément mentionné est exclu. Le client ne peut en aucun cas prétendre à une indemnisation pour les dommages non subis par l'objet de la livraison lui-même, tels que perte de production, perte d'utilisation, perte de commandes, manque à gagner ou autres dommages directs ou indirects.

11. Livraisons de retour

Les marchandises qui ont été correctement livrées par Cleanfix seront reprises après accord préalable. Dans le cas d'une livraison de retour, les points suivants doivent être pris en compte :

- Les retours de livraison doivent être signalés dans un délai d'une semaine au bureau de vente (071 955 47 47 47).
- La livraison de retour doit être accompagnée du bon de livraison ou d'une copie de celui-ci.
- La livraison de retour doit avoir lieu dans un délai maximum de 2 semaines après la livraison.
- Un retour n'est possible que pour les unités d'emballage complètes et non ouvertes.
- Les marchandises doivent être retournées dans leur emballage d'origine.
- Les marchandises retournées doivent être en parfait état, inutilisées. Les produits défectueux seront éliminés sans remboursement.
- Les pièces spéciales ne sont pas reprises.
- Dans le cas de livraisons de retour causées par le client, un montant de traitement de 10% du montant net sera facturé, cependant, jusqu'à un maximum de CHF 50.

12. Lieu de juridiction et droit applicable

Le droit suisse s'applique exclusivement à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

Le for juridique pour les deux parties est Uzwil SG.